



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 1242 /MFB/DGTCP/DSDI-BCET du 07 NOV 2025  
portant création, organisation et fonctionnement du Bureau Central des Etudes  
du Trésor et fixant ses attributions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et n° 2025-547 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Considérant les nécessités de service,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé, au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), une structure dénommée « Bureau Central des Etudes du Trésor », en abrégé « BCET ».

**Article 2 :** Le BCET est chargé :

- de réaliser et coordonner les études ainsi que les analyses comptables et financières au sein de la DGTCP ;
- d'assurer la veille sur l'évolution de l'environnement politique, économique, social et financier, tant sur le plan national qu'international ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information notamment économique et financière du Trésor Public, dans une démarche d'intelligence économique ;
- d'émettre des avis consultatifs à l'attention de la Direction Générale, en vue de la prise de décisions stratégiques ;
- d'assurer le suivi des différents secteurs d'activités et des politiques économiques mises en œuvre, à travers l'instruction des dossiers en provenance des Ministères, la participation aux rencontres sur ces questions et la production de notes techniques ;
- d'assurer la veille sur les activités de placement financier illicite et mener les investigations sur lesdites activités, en liaison avec les services compétents de l'Etat, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF-UMOA), en vue de sécuriser l'épargne des populations et contribuer à l'assainissement de l'environnement des affaires ;
- de tenir le Secrétariat exécutif du Comité de Veille sur les placements financiers illicites ;
- de veiller à la mise en œuvre des conventions et autres textes liant le Trésor Public et la Caisse de Dépôts et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) ;
- d'assurer le suivi des sommes en déshérence et du recouvrement des avoirs financiers prescrits, pour le compte de l'Etat, tels que prévus par les textes en vigueur ;
- d'assurer le suivi des activités liées aux divers modes de financement innovant, notamment le financement alternatif et la finance verte.

**Article 3 :** Le BCET comprend quatre (04) Services rattachés et trois (03) Pôles Stratégiques dont dépendent des Services.

**Article 4 :** Les Services rattachés sont :

- le Service Secrétariat et Courrier ;
- le Service Ressources Humaines, Matérielles et Documentaires ;
- le Service Qualité et Contrôle Interne ;
- le Service Gestion des Bases de Données et des Partenariats.

### *Le Service Secrétariat et Courrier*

Il est chargé de :

- assurer l'accueil physique et téléphonique ;
- gérer les rendez-vous du Coordonnateur du BCET ;
- saisir et classer les documents ;
- rédiger les projets de lettre ;
- tenir les registres d'enregistrement du courrier ;
- assurer la transmission du courrier aux clients internes et externes.

### *Le Service Ressources Humaines, Matérielles et Documentaires*

Il est chargé de :

- *En matière de ressources humaines*
  - assurer le suivi de la situation administrative du personnel (actes administratifs, autorisations d'absence, programme des congés annuels, etc.) ;
  - centraliser les besoins du service en ressources humaines ;
  - suivre et coordonner l'évaluation du personnel ;
  - suivre la mise en œuvre des activités sociales du service ;
  - d'organiser, en relation avec la Direction de la Formation, des séances internes et externes de renforcement des capacités des agents du BCET ; assurer l'interface avec la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Formation.
- *En matière de ressources matérielles*
  - élaborer le projet de budget ;
  - suivre l'exécution du budget ;
  - passer les commandes et réceptionner les fournitures et le matériel de travail ;
  - approvisionner les services en matériels et fournitures ;
  - suivre les travaux et rédiger les attestations de service fait ;
  - assurer l'interface avec la Direction des Moyens Généraux.
- *En matière de ressources documentaires*
  - collecter, inventorier et diffuser les documents ;
  - mettre en œuvre les outils de gestion et de recherche des documents (le référentiel de classement, le référentiel de conservation et d'élimination, les fiches d'analyse, etc.) ;
  - conserver les documents ;
  - conditionner les dossiers ;
  - contribuer à la réalisation des projets de gestion électronique des documents ;

- déployer les outils de maîtrise documentaire au sein du service et en assurer le suivi de la mise en œuvre ;
- s'assurer de la conformité des documents aux normes en vigueur ;
- sensibiliser et assister les services dans l'application de la règle de maîtrise des informations documentées ;
- participer aux activités d'actualisation des documents ;
- produire le reporting de ses activités ;
- assurer l'interface avec la Direction de la Documentation et des Archives.

### *Le Service Qualité et Contrôle Interne*

Il est chargé de :

- coordonner les activités des Correspondants des différents processus (élaboration, validation, diffusion et mise à jour de documents) ;
- élaborer le plan d'actions, renseigner le tableau de bord et consolider l'analyse et les commentaires inhérents au(x) processus du BCET ;
- suivre la mise en œuvre des plans d'actions des processus du BCET ;
- préparer les revues et comités-processus ;
- coordonner l'identification, l'analyse et le traitement des non-conformités ou dysfonctionnements relatifs aux processus du BCET ;
- coordonner la préparation des missions d'audit concernant les processus du BCET ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations issues des constats d'audit et autres évaluations ;
- veiller à la production de rapports d'activités périodiques ;
- produire le reporting périodique sur l'écoute client ;
- gérer la relation client ;
- coordonner le traitement des plaintes et réclamations ;
- de concevoir les canevas-types de rapports d'études, notes techniques et conjoncturelles, bulletins statistiques et autres productions pour l'ensemble des services du Trésor Public ;
- d'élaborer les rapports d'activités périodiques du BCET ;
- assurer l'interface avec la Direction de la Qualité et de la Normalisation et la Direction de la Communication et des Relations Publiques.

### *Le Service Gestion des Bases de Données et des Partenariats*

Il est chargé :

- de concevoir, d'actualiser le site Internet ou la plateforme digitale du BCET et d'assurer la sécurité des données, en liaison avec la Direction des Systèmes d'Information (DSI) ;
- d'assurer la gestion des bases de données du BCET et des serveurs dédiés ;
- de digitaliser les procédures du BCET ;
- de veiller à l'intégrité et à l'accessibilité sécurisée des données notamment celles publiées sur la Plateforme digitale du BCET ;

- de superviser l'externalisation de certaines activités informatiques du BCET, en liaison avec la DSI ;
- de déployer les outils de l'Intelligence Artificielle dans les services du BCET et d'assurer la veille technologique ainsi que la performance des outils et logiciels du BCET, en liaison avec la DSI ;
- de rechercher des partenariats stratégiques visant à faciliter l'accomplissement des missions du BCET.

**Article 5 :** Les Pôles Stratégiques du BCET sont :

- Veille Informationnelle et Analyses Stratégiques ;
- Etudes, Analyses Comptables et Financières ;
- Suivi des Secteurs d'Activités et des Financements Innovants.

❖ **Le Pôle Stratégique « Veille Informationnelle et Analyses Stratégiques »**

Il comprend quatre (04) Services :

- le Service Environnement Economique et Financier ;
- le Service Finances Publiques, Trésorerie et Dette ;
- le Service Relations Financières Extérieures ;
- le Service Secteur Financier, Finance Informelle et Pratiques Illicites.

***Le Service Environnement Economique et Financier***

Il est chargé :

- d'assurer la veille informationnelle sur les évolutions du contexte interne et externe du Trésor Public, notamment l'environnement économique et financier national, régional et international ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information économique et financière du Trésor Public ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec l'environnement économique et financier national, régional et international ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intègres sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

***Le Service Finances Publiques, Trésorerie et Dette***

Il est chargé :

- d'assurer la veille informationnelle sur l'exécution du budget de l'Etat en dépenses et en recettes, l'équilibre de la trésorerie de l'Etat et la viabilité de la dette publique ;

- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur les mobilisations de recettes publiques, les prises en charge comptables des mandats, les disponibilités financières, les restes à payer, les passifs et la dette publique ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la gestion des Finances Publiques, de la trésorerie et de la dette ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### ***Le Service Relations Financières Extérieures***

Il est chargé :

- d'assurer la veille informationnelle sur l'équilibre des comptes extérieurs de la nation ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur le rapatriement des recettes d'exportation, l'exécution des transferts internationaux, la balance des paiements, la balance des règlements effectifs, les investissements et emprunts étrangers, etc. ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la gestion des relations financières extérieures ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### ***Le Service Secteur Financier, Finance Informelle et Pratiques Illicites***

Il est chargé :

- d'assurer la veille informationnelle sur la solidité et la profondeur du secteur financier formel ainsi que les pratiques financières informelles et illicites ;
- de collecter, traiter, diffuser et assurer la protection de l'information sur les banques et assimilés, les institutions de microfinance, les assurances, la bourse et les autres acteurs du marché des capitaux, les taux de bancarisation, les taux de pénétration et d'utilisation des services financiers, les indicateurs de gestion et les ratios prudentiels des institutions financières, les Fintechs, la finance informelle et/ou illicite, les crypto monnaies et les monnaies virtuelles de banque centrale ;
- de produire des notes d'alerte sur chaque évolution du contexte en lien avec la stabilité et la profondeur du secteur financier formel ainsi que les pratiques financières informelles et/ou illicites ;
- de tenir le Secrétariat Exécutif du Comité de Veille sur les Placements Financiers Illicites ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de Veille sur les Placements Financiers Illicites et les décisions y relatives arrêtées par les Autorités compétentes ;

- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

#### ❖ **Le Pôle Stratégique « Etudes, Analyses Comptables et Financières »**

Il comprend trois (03) Services :

- le Service Etudes Economiques et Financières ;
- le Service Etudes Sociales et Transversales ;
- le Service Normes, Analyses Comptables et Publications.

#### *Le Service Etudes Economiques et Financières*

Il est chargé :

- de rédiger les Termes de Référence (TDR) des études à caractère économique et financier commanditées par la hiérarchie ou initiées par le BCET ;
- de contribuer à la rédaction des TDR des études à caractère économique et financier initiées par les autres services du Trésor Public ;
- de rédiger les dossiers d'appels d'offres pour la sélection éventuelle de consultants externes dans le cadre de la réalisation des études à caractère économique et financier ;
- de réaliser des études à caractère économique et financier, à travers la recherche documentaire, la collecte de données, le recours aux méthodes et outils adaptés et la rédaction de rapports d'étude ;
- d'examiner les rapports d'étude provisoires et finaux produits par les services du Trésor Public ou les consultants externes et émettre un avis à l'attention de la hiérarchie ;
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations desdites études ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

#### *Le Service Etudes Sociales et Transversales*

Il est chargé :

- de rédiger les TDR des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales commanditées par la hiérarchie ou initiées par le BCET ;
- de contribuer à la rédaction des TDR des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales initiées par les autres services du Trésor Public ;
- de rédiger les dossiers d'appels d'offres pour la sélection éventuelle de consultants externes dans le cadre de la réalisation des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales ;

- de réaliser des études à caractère social ou portant sur des thématiques transversales, à travers la recherche documentaire, la collecte de données, le recours aux méthodes et outils adaptés et la rédaction de rapports d'étude ;
- d'examiner les rapports d'étude provisoires et finaux produits par les services du Trésor Public ou les consultants externes et émettre un avis à l'attention de la hiérarchie ;
- d'élaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'actions issu des recommandations desdites études ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### ***Le Service Normes, Analyses Comptables et Publications***

Il est chargé :

- de suivre les relations avec le Conseil National de la Comptabilité (CNC), l'Ordre des Experts Comptables et les Organismes communautaires de normalisation comptable (CCOA, CPPC, CNC-OHADA) ;
- de contribuer à l'harmonisation des normes comptables et à leur implémentation ;
- de participer à la promotion et au renforcement de la qualité des informations publiées par les entités économiques ;
- de participer à l'élaboration du droit comptable ainsi qu'à l'étude et à la mise en place de normes comptables ;
- de contribuer à l'identification des principaux facteurs pouvant garantir durablement la qualité comptable au Trésor Public ;
- d'analyser les états financiers de la comptabilité publique, des entités à participation financière publique et du secteur privé ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### **❖ Le Pôle Stratégique « Suivi des Secteurs d'Activités et des Financements Innovants »**

Il comprend trois (03) Services :

- le Service Secteur Réel et Politiques Economiques ;
- le Service Suivi des Sommes en Déshérence et du Recouvrement des Avoirs Prescrits ;
- le Service Finance Verte, Durable et Financement Alternatif.

### *Le Service Secteur Réel et Politiques Economiques*

Il est chargé :

- d'examiner les dossiers en provenance des acteurs des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie nationale et émettre des avis techniques à l'attention de la hiérarchie ;
- de centraliser et coordonner, en cas de besoin, les observations et avis techniques des services du Trésor Public sur les dossiers concernés par le suivi du secteur réel ;
- de participer, pour le compte de la DGTCP, aux rencontres et activités concernant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie nationale et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur le dynamisme dans chaque secteur d'activité et les politiques économiques adoptées ou préconisées, en liaison avec les acteurs dudit secteur ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### *Le Service Suivi des Sommes en Déshérence et du Recouvrement des Avoirs Prescrits*

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités relatives à la mise en œuvre des conventions et autres textes liant le Trésor Public et la Caisse de Dépôts et de Consignation de Côte d'Ivoire (CDC-CI) ;
- d'identifier tous les avoirs financiers prescrits qui relèvent de la compétence du Trésor Public, conformément au Code Civil ivoirien et aux autres textes en vigueur, notamment les dividendes, intérêts, coupons et tous revenus payables annuellement ou infra-annuellement, frappés par la prescription quinquennale ;
- de répertorier et tenir régulièrement à jour la liste des personnes physiques ou personnes morales cibles pouvant détenir des avoirs financiers prescrits, notamment les entreprises quel qu'en soit le statut juridique, les institutions financières (banques, microfinances, assurances), la CDC-CI, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), les Sociétés de Gestion d'OPCVM (SGO), les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) ou de Placements Immobiliers (SCPI), etc. ;
- d'initier des missions d'identification et de recouvrement de dividendes prescrits dans les livres des sociétés de toute nature, des SGI et des SGO ;
- de faire le suivi du recouvrement des avoirs financiers prescrits, tel que prévu par les textes en vigueur ;
- de contribuer à l'élaboration d'une réglementation spécifique encadrant le recouvrement des avoirs financiers prescrits et déterminant la nature des bénéficiaires finaux de ces fonds publics ;

- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

### *Le Service Finance Verte, Durable et Financement Alternatif*

Il est chargé :

- de contribuer à l'élaboration de la réglementation des modes de financement alternatif aux concours bancaires et assimilés, en relation avec les services compétents de l'Etat, la BCEAO et l'AMF-UMOA ;
- d'initier des missions conjointes de contrôle des structures exerçant dans le domaine du financement participatif ou offrant aux populations des produits similaires ;
- de participer, pour le compte de la DGTCPC, aux rencontres et cadres de réflexion portant sur les modes de financement alternatif des besoins de capitaux des agents économiques et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur les activités de financement alternatif ;
- d'examiner les dossiers adressés à la DGTCPC portant sur des problématiques liées à la finance verte et durable ;
- de contribuer à l'élaboration de la réglementation de la finance durable, en particulier la finance verte, et en assurer la promotion auprès des agents économiques ;
- de participer, pour le compte de la DGTCPC, aux rencontres et cadres de réflexion portant sur les questions relatives à la mobilisation des financements verts et rendre compte à la hiérarchie ;
- de produire des rapports périodiques sur les activités liées à la finance verte et durable en Côte d'Ivoire, en liaison avec les services compétents de l'Etat ;
- de contribuer à la disponibilité de données actualisées et intégrées sur la Plateforme digitale du BCET, surtout celles relevant de son champ de compétence.

**Article 6 :** Le Bureau Central des Etudes du Trésor (BCET) est dirigé par un Coordonnateur ayant rang de Conseiller Technique.

Il est assisté, dans l'exécution de ses tâches, par des Responsables de Pôles Stratégiques ayant rang d'Inspecteur Vérificateur.

Le Coordonnateur, les Responsables de Pôles Stratégiques et les Chefs de Service sont nommés par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

9

**Article 7 :** La présente décision abroge toute disposition antérieure contraire, notamment la décision n° 0797/MEF/DGTCPC/DSDI du 09 août 2025 portant création du Bureau Central des Etudes et fixant ses attributions.

**Article 8 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 07 NOV 2025

**Ampliations :**

- Direction Générale 1
- Tous les services 1
- DDA 1

